



République Française
Ville de Saint-Cloud
Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 15 septembre 2022**

Délibération 2022 - 64

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Ne prend pas part : 0

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. ~~Éric~~ BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ

M. ~~Xavier~~ CROSNIER

LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi 9 septembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

64/ DEMANDE AIDE SOCIALE LEGALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT la demande d'Aide Sociale déposée par
domiciliée au Foyer Notre Dame et Foyer d'Accueil Médicalisé 85 avenue du Général Leclerc 92340 Bourg la Reine, pour la prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de ses frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable à la demande d'Aide Sociale déposée par
domiciliée au Foyer Notre Dame et Foyer d'Accueil Médicalisé 85 avenue du Général Leclerc 92340 Bourg la Reine, pour la prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de ses frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président

Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : 21/09/22
Numéro A.R. - Préfecture : 22-02392

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 21/09/2022

Acte exécutoire en date du : 21/09/2022



